Affectations

Nº 95-D/MA/EL. du :

28 juillet 1960. — M. Ziggard Alfred, chauffeur conducteur 2º catégorie échelle A, nouvellement engagé à Lomé pour le compte du service de l'élevage, est mis à la disposition du chef du secteur d'élevage de Lama-Kara avec résidence à Lama-Kara.

Le salaire de l'intéressé est imputable au budget général chapitre 16 article 5.

La présente décision prendra effet pour compter du 1er août 1960.

Nº 96-D/MA/AG. du :

28 juillet 1960. — M. Sossou Assogbavi Raphaël, conducteur stagiaire des travaux agricoles, précédemment en service au Semnord, est affecté à l'estimono et nommé directeur du secteur de colonisation cabraise avec résidence à Elavagnon, en remplacement de M. Aladji Cléophas, aide-conducteur des travaux agricoles, appelé à d'autres fonctions.

Les émoluments de M. Sossou Assogbavi seront toujours imputés au chapitre 16 article 4 du budget général.

La présente décision aura effet pour compter de la date de passation de service entre les intéressés.

 N° 110-D/MA/AG. du:

8 août 1960. — Les fonctionnaires du service de l'agriculture ci-dessous désignés reçoivent les affectations suivantes:

M. Houenassou Léopold, moniteur adjoint de 1er échelon, précédemment en service à Gapé (circonscription administrative de Tsévié), est affecté à Mango, avec résidence à Barkoissi, en remplacement de M. Gnofam Bertin appelé à d'autres fonctions.

M. Gnofam Bertin, moniteur adjoint de 1er échelon, précédemment en service à Mango, est affecté à Bassari, en remplacement de M. Mensah Jude, qui reçoit une autre affectation.

M. Mensah Jude, moniteur adjoint stagiaire, précédemment en service à Bassari, est affecté à Lomé et mis à la disposition du chef de la section protection des végétaux.

Les soldes et les accessoires de solde des intéressés restent à la charge du budget général—chapitre 16—article 4.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ARRETE Nº 6/MEN. du 5 août 1960 portant création d'une coopérative scolaire au Lycée Bonnecarrère de Lomé.

Le Ministre de l'Education nationale,

Vu la loi nº 60-10 du 23 avril 1960 modifiant l'organisation des institutions de la République togolaise;

Vu l'arrêté nº 104/PM. du 28 mai 1958, définissant les compétences ministérielles en matière d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu l'arrêté nº 32/E. du 18 janvier 1935 organisant l'Enseignement officiel au Togo;

Vu l'arrêté nº 46/PM/MEN. du 20 février 1959 organisant la Direction de l'Enseignement;

ARRETE:

ARTICLE PREMIER. — La création d'une coopérative scolaire conformément aux statuts déposés est autorisée au Lycée Bonnecarrère de Lomé.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 5 août 1960 M.Sankaredja

Avancements

Par décisions:

Nº 115/D/MEN du :

5 août 1960. — M. Byll Simon, agent permanent agents permanents ci-après désignés, en service à la direction de l'enseignement à Lomé.

Slater Raymond, dactylographe de la 4e catégorie échelle A passe à la 4e catégorie échelle B.

Mensah E. Jules, dactylographe de la 3^e catégorie échelle A passe à la 3^e catégorie échelle B.

La présente décision aura effet pour compter du 1^{er} juillet 1960.

Nº 117/D/MEN du:

5 août 1960. M. Byll Simon, agent permanent de la 2e catégorie échelle B est rangé, pour compter du 1er janvier 1960, à la 2e catégorie — échelle C.

Nº 120/D/MEN du:

5 août 1960. — Les agents permanents dont les noms suivent, en service au Ministère de l'éducation nationale, sont avancés comme suit:

M. Kpabri Silly, chauffeur, précédemment en 30 catégorie échelle A est porté à l'échelle B de la même catégorie.

Mme Ayivi Antoinette, née Mensah, dactylographe, précédemment en 4º catégorie échelle A, est portée à l'échelle B de la même catégorie.

La dépense est imputable au budget général du Togo 1960 — chapitre 24 — articles 1 et 2;

La présente décision aura effet du point de vue, de solde pour compter du 1er juillet 1960.

Affectations

No 110/D/MEN du :

21 juillet 1960. — M. Sylvestre K. Jean, moniteur permanent, nouvellement engagé, est affecté à l'école publique Bohn (Lomé)